

Table-ronde sur le texte anglais des lois québécoises

le 31 mai 2019, de 13h à 17h

Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon
Faculté de droit, Université Laval
(Local à confirmer)

12h45 – Accueil des participants

13h – Premier panel : les problèmes liés au processus actuel de rédaction et d'adoption du texte anglais des lois québécoises

Dans le premier panel, il s'agira de bien poser les problèmes liés au processus actuel de rédaction et d'adoption des lois et règlements au Québec. M. Pelletier présentera la teneur et la portée des droits linguistiques de la communauté anglophone du Québec concernant la rédaction des lois et règlements québécois en français et en anglais. M. Coates exposera les demandes des juristes anglophones du Québec concernant la qualité des textes anglais et le processus d'adoption des lois. À son point de vue, les amendements et chacun des états d'un projet de loi devraient être accessibles aux parlementaires et ces textes devraient être adoptés dans les deux langues. Les problèmes de qualité du texte anglais découlent notamment de ce que les parlementaires soient privés de responsabilité pour celui-ci, pourtant revêtu de la même valeur juridique que le texte français. Le texte anglais final serait couramment mis au point par l'administration, dans de très brefs délais, suivant l'adoption d'un projet de loi.

Mot d'ouverture : Michelle Cumyn, professeure à la faculté de droit, Université Laval

1) La teneur et la portée des droits linguistiques de la communauté anglophone du Québec

Conférencier : Benoît Pelletier, professeur à la faculté de droit, section de droit civil, Université d'Ottawa

2) Le processus de rédaction et d'adoption des lois et la qualité des textes anglais

Conférencier : Edmund Coates, avocat et jurilinguiste

Période de questions

14h30 – Pause-santé

15h00 – Second panel: les solutions pour améliorer le processus de rédaction et d'adoption des lois québécoises et la qualité des textes anglais

Dans le second panel, le processus québécois de rédaction et d'adoption des lois fera l'objet d'une comparaison avec celui des provinces voisines. M. Arsenault présentera le

processus d'adoption des lois à l'Assemblée nationale du Québec ainsi que les mesures mises en place pour améliorer la qualité des textes français et anglais des projets de loi afin de notamment répondre aux demandes de la communauté anglophone. Mme Langlois expliquera comment sont rédigés les projets de lois en Ontario. Ils sont le fruit d'une collaboration entre légiste, traducteur, conseiller linguistique et réviseur juridique (avocat bilingue). Mme Bosi exposera le processus d'adoption des lois et amendements au Nouveau-Brunswick. À la différence de l'Ontario, cette province a des obligations linguistiques, découlant de la Constitution, qui correspondent à celles du Québec.

Mot d'ouverture : Mélanie Samson, professeure à la faculté de droit, Université Laval

1) Le processus d'adoption et de traduction des lois à l'Assemblée nationale du Québec

Conférencier : François Arsenault, avocat et directeur général des affaires parlementaires, Assemblée nationale du Québec

2) La rédaction des lois en Ontario : un modèle de traduction « dialogique »

Conférencière : Virginie Langlois, directrice des Services législatifs en français, Ontario

3) Le processus d'adoption des lois au Nouveau-Brunswick : la représentation des deux langues officielles

Conférencière : Elena Bosi, avocate et sous-procureure générale adjointe et première conseillère législative, Services Législatifs, Cabinet du procureur général, Nouveau-Brunswick

Période de questions et discussion

17h : fin de l'activité